

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_028

~~~~~

**SEANCE DU 15 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

**ABSENTE EXCUSEE :** *QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF « GESTION DU SITE D'UBINE » 2023</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------|

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Gestion du site d'Ubine » 2023 présenté par le Maire, comme suit :

|                | DEPENSES    | RECETTES    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 21 370,00 € | 21 370,00 € |
| Investissement | 22 510,00 € | 22 838,56 € |
| TOTAL          | 43 880,00 € | 44 208,56 € |

Le conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif « Gestion du site d'Ubine » 2023 tel qu'arrêté comme ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération :

\* au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

\* au niveau du chapitre pour la section d'investissement

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Aurélien PETIT-JEAN, is written on the page.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 7 MARS 2023  
et publication du*